

**AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2012-13 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION
ARCHITECTURALE DE FAÇON À :**

- **INTÉGRER LA SECTION 36, « DISPOSITIONS APPLICABLES À LA SECTION H-406 - SECTEUR KATERI »;**
- **REPLACER LE TABLEAU DES DISPOSITIONS APPLICABLES DU THÈME « TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURS ET AGRANDISSEMENT - ARCHITECTURE, DE LA SECTION 27 ».**

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-13

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 14 mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2012-13 intitulé « Règlement numéro 2012-13 modifiant le règlement numéro 2012-00 tel qu'amendé concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de façon à :
 - Intégrer la section 36, « Dispositions applicables à la section H-406 - Secteur Kateri »;
 - Remplacer le tableau des dispositions applicables du thème « Travaux de rénovation extérieurs et agrandissement – Architecture, de la section 27 ».

Ce projet de règlement s'applique aux zones suivantes :

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
H-406	Boulevard Marie-Victorin : 5285 à 5349 Gravel : 45 Lot 3 575 273

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le 27 mai 2019 à 18 h dans la salle du conseil sise au 5465 boulevard Marie-Victorin, à la Ville de Sainte-Catherine.

EXPLICATIONS

L'objet de cette assemblée est d'informer les citoyens des diverses modifications qui seront apportées au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2012-00. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur les modifications apportées au règlement.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet :

- D'intégrer la section 36, « Dispositions applicables à la section H-406 - Secteur Kateri »;
- De remplacer le tableau des dispositions applicables du thème « Travaux de rénovation extérieurs et agrandissement – Architecture, de la section 27 ».

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 16 mai 2019

(Signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, greffière